PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 août 2025 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Christian Lachaine	Conseiller, district 5

SONT ABSENTS

Guy Séguin	Conseiller, district 4
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

François St-Amour	Directeur général et greffier-trésorier
Carl Lebel	Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - **1.1.** Point d'information générale de la mairesse
 - **1.2.** Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - **1.3.** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025
 - **1.4.** Certificats de crédits
2. Direction générale et ressources humaines
 - **2.1.** Modifications de postes - Cols blancs
 - **2.2.** Acquisition de la rue Léveillée
 - **2.3.** Modification du calendrier des séances ordinaires 2025 - Année électorale
3. Finance et trésorerie
 - **3.1.** Ratification du journal des déboursés et autorisation des comptes à payer
4. Travaux publics
 - **4.1.** Achat regroupé UMQ - Alun - Traitement des eaux
 - **4.2.** Travaux de rechargement - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet PPA-CE
 - **4.3.** Décompte progressif 19 - Mise à niveau de la station d'épuration
 - **4.4.** Octroi de contrat - Travaux d'arboriculture
 - **4.5.** Octroi de contrat - Réparation et modification du souffleur à neige
 - **4.6.** Octroi de contrat - Plans et devis - Réfection de divers chemins - Ajout séance tenante

POUR ADOPTION

5. Urbanisme et environnement

5.1. Demande de dérogation mineure - 1859 route 117 - Nombre d'étages du garage

5.2. Demande de dérogation mineure - 979 rue des Bleuets - Orientation de la façade

5.3. Demande de dérogation mineure - 1005 rue Cécile - Garage en cour avant

5.4. Demandes de permis - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

5.5. Approbation préliminaire - Ouverture de rue - Lot 2 992 385 - Route 117/Manolakos

6. Loisirs et culture

6.1. Programmation et tarification - Loisirs - Automne 2025

6.2. Occupation - Parc Léonidas-Dufresne - Été et automne 2025

6.3. Octroi de contrat - Entretien des patinoires 2025-2027

6.4. Octroi de contrat - Firme de sécurité pour circulation sur la rue de l'Église - 5 samedis

6.5. Amélioration des installations - Parcs municipaux

6.6. Appel d'offres - Construction - Jeux d'eau - Parc Léonidas-Dufresne

6.7. Stratégie jeunesse - Plan d'action

6.8. Soutien financier - Société Alzheimer Laurentides

6.9. Soutien financier - Musée de la Chanson québécoise et de la Butte à Mathieu

6.10. Entente de soutien financier - Lézarts loco

6.11. Entente - Transport adapté collectif des Laurentides - 2025

6.12. Demande d'aide financière 2025-2026 - Programme de soutien aux politiques familiales municipales - Volet 2

6.13. Parc régional - Entente - Course Ultranza 2025

6.14. Occupation - Salle Athanase-David - Automne 2025 - Ajout séance tenante

7. Avis de motion

7.1. Avis de motion et dépôt - Règlement 769-1 - Circulation et stationnement

8. Projets de règlements

8.1. Projet - Règlement 769-1 - Circulation et stationnement

8.2. Second projet - Règlement de zonage 601-44 - Usages et constructions - Secteur du golf La falaise

9. Règlements

9.1. Règlement de zonage 601-45 - Modification des dispositions concernant les cessions pour fins de parcs

9.2. Règlement sur les permis 604-23 - Modification des dispositions concernant l'exemption de desserte par aqueduc et égout - Secteur du golf La falaise

9.3. Règlement de lotissement 602-9 - Modification des dispositions concernant les cessions pour fins de parcs

10. Documents déposés

11. Points d'information des conseillers

12. Période de réponses

13. Période de questions

14. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

POUR ADOPTION

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 19h30.

1.1. POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2025-08-220

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 août 2025, avec ajout des sujets suivants:

- 4.6 Octroi de contrat - Plans et devis - Réfection de divers chemins
- 6.14 Occupation - Salle Athanase-David - Automne 2025

ADOPTÉE

2025-08-221

1.3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025

Il est proposé par Stéphan Schwab

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025.

ADOPTÉE

1.4. CERTIFICATS DE CRÉDITS

Le directeur général et greffier-trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées lors de cette séance.

2. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2025-08-222

2.1. MODIFICATIONS DE POSTES - COLS BLANCS

POUR ADOPTION

ATTENDU l'évaluation des besoins de l'organisation en ressources humaines ;

ATTENDU la volonté d'optimiser les ressources en place en réorganisant certains postes administratifs, ce qui permet d'assurer une meilleure stabilité dans l'organisation, notamment en cas d'absence;

ATTENDU QUE ces modifications ne mènent à aucune embauche supplémentaire ;

ATTENDU QUE ces modifications n'entrainent aucune hausse budgétaire en 2025 et 2026 ;

ATTENDU QUE le syndicat des cols blancs est d'accord avec ces modifications.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Stéphan Schwab

et résolu à l'unanimité

DE CRÉER les postes suivants et d'adopter les descriptions de tâches et les grilles salariales liées:

- Adjointe administrative - Réception
- Technicienne aux finances
- Responsable aux finances
- Responsable - Greffe
- Adjointe administrative - Greffe et direction générale

D'ABOLIR les postes suivants, dès qu'il n'y aura plus de titulaire :

- Agente de bureau - Réception et comptabilité
- Agente de bureau - Taxation et paie
- Technicienne comptable
- Adjointe au service juridique
- Responsable des archives

ADOPTÉE

2025-08-223 **2.2. ACQUISITION DE LA RUE LÉVEILLÉE**

ATTENDU la résolution 2025-02-24 par laquelle la Municipalité souhaitait entre autres signer une promesse d'achat pour acquérir la rue Léveillée pour:

- Augmenter le potentiel de développement du lot voisin lui appartenant ;
- Favoriser l'aménagement d'espaces publics et/ou de logements sociaux dans ce secteur et les infrastructures souterraines ;
- Avoir la possibilité de mettre aux normes la rue Léveillée ;

POUR ADOPTION

- Améliorer la qualité des services municipaux dans ce secteur.

ATTENDU QUE le propriétaire de la rue Léveillée, afin de donner suite à ladite promesse d'achat, a demandé à la municipalité de confirmer par résolution que l'organisme le Havre de Val-David, desservi par la rue, n'est pas visé par un projet de taxation de secteur pour des travaux sur cette rue.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Stéphan Schwab

et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER qu'aucune taxe de secteur visant le Havre de Val-David n'est envisagée actuellement pour des travaux de voirie ou d'infrastructures concernant la rue Léveillée.

ADOPTÉE

2025-08-224

2.3. MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2025 - ANNÉE ÉLECTORALE

ATTENDU la résolution 2024-12-378 par laquelle le conseil municipal a adopté le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 ;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite modifier la date prévue pour la séance ordinaire du mois d'octobre;

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec permet de modifier le calendrier des séances ordinaires.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Stéphan Schwab

et résolu à l'unanimité

DE REPORTER la séance ordinaire du mardi 30 septembre 2025 au mercredi 1er octobre 2025, à 19h30, à la salle Athanase-David.

ADOPTÉE

3. FINANCE ET TRÉSORERIE

2025-08-225

3.1. RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Stéphan Schwab

POUR ADOPTION

et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER le journal des décaissements pour la période du 9 juillet 2025 au 12 août 2025, tel que soumis par le directeur général et greffier-trésorier :

Chèques 39779 à 39947	652 066,03 $
Dépôts directs 250393 à 250447	357 577,37 $
Transferts bancaires 250336 à 250400	300 596,76 $
Total	**1 310 240,16 $**

ADOPTÉE

4. TRAVAUX PUBLICS

2025-08-226

4.1. ACHAT REGROUPÉ UMQ - ALUN - TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de cinq (5) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal qui permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens et qui:

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du sulfate d'aluminium (alun) dans les quantités nécessaires pour ses activités.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20262027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de sulfate d'aluminium (alun), pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres;

POUR ADOPTION

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres, ou un avis d'intention le cas échéant, pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027;

QUE, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QUE la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

A**DOPTÉE**

2025-08-227

4.2. TRAVAUX DE RECHARGEMENT - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET PPA-CE

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a confirmé à la Municipalité l'octroi d'une aide financière de 11 102 $ pour des travaux d'amélioration des routes dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet PPA-CE ;

ATTENDU QUE grâce à cette aide financière, la Municipalité souhaite réaliser des travaux de rechargement d'accotement sur le 1er Rang de Doncaster et la montée Gagnon, ainsi que des travaux de rechargement de chemin sur la rue de la Sablière;

ATTENDU QUE l'évaluation budgétaire pour ces travaux est de 80 000,00 $, plus taxes;

ATTENDU QUE ces travaux avaient été priorisés dans l'exercice de planification budgétaire 2025, mais n'avaient pas été inclus dans le budget d'opération étant donné que le montant de la subvention qui allait être obtenue via ce programme était inconnu à ce moment.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Christian Lachaine

POUR ADOPTION

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense maximale de 80 000,00 $, plus taxes, répartie comme suit :

- 11 102,00 $, à même la subvention PPA-CE;
- 522,00 $, à même le Fonds de réfection des voies publiques ;
- Le solde excédentaire, plus taxes, à l'aide du surplus accumulé non affecté

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice des travaux publics à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-08-228 **4.3. DÉCOMPTE PROGRESSIF 19 - MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION**

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise Nordmec Construction inc. en vertu de l'appel d'offres 2023-03 relativement aux travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées;

ATTENDU la recommandation de paiement de la firme Tetra Tech reçue le 29 juillet 2025.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement de 2 687,58 $, plus taxes, à l'entreprise Nordmec Construction inc. à même le Règlement d'emprunt 780.

ADOPTÉE

2025-08-229 **4.4. OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX D'ARBORICULTURE**

ATTENDU la nécessité d'effectuer des travaux d'émondage et d'abattage d'arbres à plusieurs endroits dans la municipalité ;

ATTENDU QUE l'ampleur de ces travaux ne pouvait pas être prévue lors de l'exercice de planification budgétaire 2025.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

POUR ADOPTION

DE MANDATER Arbre Nature JB pour procéder à l'émondage et l'abattage d'arbres sur les terrains municipaux ;

D'AUTORISER une dépense de 14 700,00 $, plus taxes, à même le surplus accumulé non affecté pour ce mandat ;

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice des travaux publics à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-08-230 **4.5. OCTROI DE CONTRAT - RÉPARATION ET MODIFICATION DU SOUFFLEUR À NEIGE**

ATTENDU la nécessité de réparer un bris et de modifier un équipement à la demande de la CNESST sur le souffleur à neige

ATTENDU QUE cette modification ne pouvait pas être prévue lors de l'exercice de planification budgétaire 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à J.A. Larue inc. pour cette réparation et cette modification ;

D'AUTORISER une dépense de 22 830,03$, plus taxes, à même le surplus accumulé non affecté pour ce mandat ;

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice des travaux publics à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-08-231 **4.6. OCTROI DE CONTRAT - PLANS ET DEVIS - RÉFECTION DE DIVERS CHEMINS - AJOUT SÉANCE TENANTE**

ATTENDU QU'il est possible de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL-volet soutien) ;

ATTENDU QUE les routes municipales sont admissibles ;

ATTENDU QUE des plans et devis sont requis afin de déposer une demande d'aide financière via ce Programme;

POUR ADOPTION

ATTENDU QUE la date limite de dépôt est le 3 octobre et que les plans et devis doivent être déposés avec la demande d'aide financière;

ATTENDU les courts délais pour réussir à déposer en respectant l'échéancier;

ATTENDU QUE des soumissions seront demandées à des firmes d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à la firme qui aura déposé une soumission conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la municipalité;

D'AUTORISER une dépense maximale de 100 000 $, plus taxes, au surplus accumulé non affecté;

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice des travaux publics à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2025-08-232

5.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1859 ROUTE 117 - NOMBRE D'ÉTAGES DU GARAGE

ATTENDU la demande de dérogation mineure 2025-00036 pour le 1857-1859, route 117, lot 2 991 907, afin de permettre un bâtiment accessoire commercial de deux (2) étages alors que le règlement de zonage 601 prescrit que la hauteur d'un bâtiment accessoire ne peut excéder un (1) étage.

ATTENDU l'avis public du 28 juillet 2025 ;

Les personnes présentes dans la salle et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre. Aucune personne ne se manifeste pour se faire entendre.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en a fait rapport au conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

POUR ADOPTION

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2025-00036 pour le 1857-1859, route 117, lot 2 991 907, comme démontré sur le plan projet d'implantation produit par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, minute 7790, en date du 19 octobre 2023, et sur le plan de construction produit par Vicky Laroque, technologue, sous le # 23-049-2 en date du 27 mai 2025.

ADOPTÉE

2025-08-233

5.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 979 RUE DES BLEUETS - ORIENTATION DE LA FAÇADE

ATTENDU la demande de dérogation mineure 2025-00041 pour le 979, rue des Bleuets, lot 2 991 147, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment principal dont l'orientation de la façade avant est de 53° par rapport à la ligne de lot avant du terrain alors que le règlement de zonage 601 prescrit que la façade principale de tout bâtiment principal doit être orientée selon un axe variant de 0 à 30 degrés par rapport à la ligne de lot avant du terrain.

ATTENDU l'avis public du 28 juillet 2025 ;

Les personnes présentes dans la salle et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre. Aucune personne ne se manifeste pour se faire entendre.

ATTENDU QUE l'orientation de la façade avant est similaire à l'ancienne résidence construite en 1972 récemment incendiée.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en a fait rapport au conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2025-00041 pour le 979, rue des Bleuets, lot 2 991 147, comme démontré dans le plan projet d'implantation produit par Francis Guindon, arpenteur-géomètre, minute 3926, en date du 16 juin 2025 et du plan de construction produit par Guillaume Guindon, technologue sous le plan # P2532 en date du 11 juin 2025.

ADOPTÉE

2025-08-234

5.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1005 RUE CÉCILE - GARAGE EN COUR AVANT

ATTENDU la demande de dérogation mineure 2025-00043 pour le 1005, rue Cécile, lot 6 618 598, afin de permettre l'implantation d'un garage détaché en cour avant sur un terrain

POUR

riverain à une distance de 4,35 mètres de la ligne de lot avant alors que le Règlement de zonage 601 prescrit que les garages détachés sont autorisés en cour avant sur un terrain riverain, à la condition qu'ils soient implantés à une distance de 6 mètres de la ligne de lot avant;

ATTENDU l'avis public du 28 juillet 2025 ;

Les personnes présentes dans la salle et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre. Aucune personne ne se manifeste pour se faire entendre.

ATTENDU QUE les marges prévues dans la réglementation ne permettent pas l'implantation d'un garage détaché;

ATTENDU QUE l'absence de préjudice pour les lots voisins;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en a fait rapport au conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2025-00043 pour le pour le 1005, rue Cécile, lot 6 618 598, comme démontré dans le plan projet d'implantation produit par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 9524, en date du 22 mai 2025.

ADOPTÉE

2025-08-235 **5.4. DEMANDES DE PERMIS - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU la réception d'une demande de permis assujettie au *Règlement 607 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (ci-après « Règlement sur les PIIA ») ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a transmis ses recommandations au conseil municipal relativement à cette demande.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

POUR

D'ACCEPTER ET DE CONFIRMER que la demande suivante respecte les objectifs et les critères du Règlement sur les PIIA :

Numéro de la demande de PIIA	Adresse	Objet et conditions, si applicables
2025-00040	1422, chemin de la Rivière	Rénovations extérieures

ADOPTÉE

2025-08-236 **5.5. APPROBATION PRÉLIMINAIRE - OUVERTURE DE RUE - LOT 2 992 385 - ROUTE 117/MANOLAKOS**

ATTENDU le Règlement 728 portant sur certaines contributions à des travaux municipaux ou des services municipaux ;

ATTENDU la réception d'une demande d'approbation préliminaire de la part du promoteur 9441-6898 Québec inc pour un projet domiciliaire (20 terrains résidentiels et 3 terrains commerciaux) nécessitant l'ouverture d'une nouvelle rue dans le secteur situé entre la route 117 et la rue Manolakos;

ATTENDU QUE les plans et documents reçus à ce jour respectent les dispositions de la réglementation d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER préliminairement la réalisation du projet décrit au préambule, aux conditions suivantes:

- Le promoteur doit procéder au bouclage de l'aqueduc entre la route 117 et la rue Manolakos ;
- Le promoteur doit fournir les servitudes usuelles requises pour les conduites d'aqueduc se trouvant à l'extérieur de l'emprise de rue ;
- La contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels devra se faire en argent, plutôt qu'en terrain ;
- Si le promoteur aménage un parc ou un espace vert à l'intérieur du projet, celui-ci ne devra pas être cédé, opéré ou autrement géré par la municipalité, compte tenu du petit nombre de propriétés qu'il desservirait.

ADOPTÉE

6. LOISIRS ET CULTURE

2025-08-237 **6.1. PROGRAMMATION ET TARIFICATION - LOISIRS - AUTOMNE 2025**

POUR ADOPTION

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vis communautaire concernant la programmation et la tarification des cours et activités pour l'automne 2025 illustrée dans le tableau suivant :

PROGRAMMATION ET TARIFICATION - AUTOMNE 2025	
COURS	**TARIFICATION (taxes incluses)**
Cours Essentrics (16 ans +)	128$ (8 cours)
Pickleball libre intérieur (pour tous)	15$/h
Basketball libre intérieur (pour tous)	Gratuit
Stations de gym libre (13 ans +)	Gratuit
Cours de secourisme (14 ans +)	65,95$ +tx
Cours d'escalade (débutant 7-8 ans)	20,50$ + tx (résidents) ou 40$ +tx (non-résidents)
PRÉCISIONS SUR LA TARIFICATION	
• Modes de paiement : en ligne, chèque, carte débit ou argent comptant ; • Des frais de 40 $ sont applicables à la réception d'un chèque sans provision ; • La Municipalité effectue un remboursement total en cas d'annulation d'une activité ; • En cas de désistement du participant avec motif, valable, la Municipalité se garde un montant correspondant au prorata des cours suivis + 20 $; • Politique non-résident : un ajout de 25 % est applicable pour les tarifs indiqués, à l'exception des cours d'escalade.	

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Stéphan Schwab

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la programmation et la tarification des cours et activités pour l'automne 2025.

ADOPTÉE

2025-08-238 **6.2. OCCUPATION - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE - ÉTÉ ET AUTOMNE 2025**

ATTENDU la demande de certains organismes pour occuper le domaine public, soit le parc Léonidas-Dufresne.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Stéphan Schwab

et résolu à l'unanimité

POUR ADOPTION

D'AUTORISER l'occupation du domaine public, soit le parc Léonidas-Dufresne, aux organismes suivants :

Maison Phoenix	Pique-nique intergénérationnel	28 ou 29 août
Carrefour jeunesse emploi	Cinéma à la belle étoile	15 ou 16 août (incluant la scène extérieure et la pergola de la gare)

ADOPTÉE

2025-08-239 **6.3. OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN DES PATINOIRES 2025-2027**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler le mandat de préparation de la glace des patinoires, l'entretien et le déneigement de celles-ci à une ressource externe, pour les hivers 2025-2026 et 2026-2027 ;

ATTENDU la réception de l'offre de service de Sébastien Filion, pour ce mandat, au montant de:

- 56 375 $, plus taxes, pour l'année 2025-2026;
- 57 785$, plus taxes, pour l'année 2026-2027;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget ;

ATTENDU la nécessité de procéder à certaines réparations des bandes de la patinoire du parc Léonidas-Dufresne;

ATTENDU la volonté d'installer une mini-patinoire au parc Léonidas-Dufresne;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Stéphan Schwab

et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de services d'entretien des patinoires à Sébastien Filion, pour deux ans, aux montants ci-haut nommés et d'imputer cette dépense à même le budget d'opération.

D'AUTORISER une dépense de 1500,00 $, plus taxes, pour procéder à certaines réparations des bandes de la patinoire du parc Léonidas-Dufresne et une dépense de 2 500,00 $, plus taxes, pour l'installation d'une mini-patinoire au parc Léonidas-Dufresne, et d'imputer ces dépenses à même le surplus accumulé non affecté.

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

POUR ADOPTION

ADOPTÉE

2025-08-240 **6.4. OCTROI DE CONTRAT - FIRME DE SÉCURITÉ POUR CIRCULATION SUR LA RUE DE L'ÉGLISE - 5 SAMEDIS**

ATTENDU QUE l'achalandage touristique dans le coeur villageois les samedis de l'été 2025 est nettement plus important que lors des années précédentes, entraînant une pression accrue sur la circulation piétonne et automobile ;

ATTENDU QUE des employés municipaux ont été affectés à la gestion de la circulation et à la sécurité des traverses piétonnes ;

ATTENDU QUE l'embauche d'une firme spécialisée en sécurité permettrait d'assurer une meilleure fluidité de la circulation et une sécurité accrue pour les usagers de la route et les piétons ;

ATTENDU QUE le recours à une firme externe libérera les employés municipaux pour qu'ils puissent se concentrer sur d'autres besoins prioritaires liés au fort achalandage, notamment l'entretien et la propreté des lieux publics ;

ATTENDU QUE la firme Sécurité Protec est déjà présente sur le territoire pour d'autres mandats municipaux, notamment en matière de prévention du vandalisme et des méfaits ;

ATTENDU QUE cette dépense supplémentaire n'avait pas pu être prévue au budget 2025 en raison de l'augmentation imprévisible de l'achalandage.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Stéphan Schwab

et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER à la firme Sécurité Protec le mandat de gestion de la circulation et de la sécurité dans le centre du Village de Val-David pour cinq (5) samedis, jusqu'au 30 août 2025;

D'AUTORISER une dépense d'environ 1 500 $, plus taxes, à même le surplus accumulé non affecté pour ce mandat;

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-08-241 **6.5. AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS - PARCS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations, adopté lors de l'exercice de planification budgétaire 2025, prévoyait:

POUR ADOPTION

- l'aménagement de terrains de pickelball au parc du lac Paquin;
- l'aménagement d'un terrain de volleyball au parc Dion;
- la mise à niveau de certains éléments des parcs et espaces verts municipaux;

ATTENDU QUE ces travaux projets s'inscrivent dans :

- L'Action 8 du Plan stratégique 2023-2025 : investir au moins 300 000 $ d'ici 2025 via le fonds de parcs;
- Le plan d'action MADA, qui recommande de favoriser la pratique libre, le prêt d'équipements et les liens sociaux;
- Les consultations jeunesse, où le développement de terrains de sport libre, notamment le volleyball, a été fortement demandé;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Stéphan Schwab

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense de 3 045 $, plus taxes, à même le surplus accumulé non affecté, pour l'aménagement d'un terrain de volleyball au parc Dion.

D'AUTORISER une dépense de 21 700 $, plus taxes, à même le surplus accumulé non affecté, pour l'aménagement de terrains de pickelball au parc du lac Paquin.

D'AUTORISER une dépense de 13 000 $, plus taxes, à même le Fonds Parcs et terrains de jeux, pour la réfection de sections de clôture et gradin au parc Dion.

D'AUTORISER le directeur général, la directrice du service des travaux publics ou la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-08-242 **6.6. APPEL D'OFFRES - CONSTRUCTION - JEUX D'EAU - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite aménager des jeux d'eau au Parc Léonidas-Dufresne ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat de services professionnels à l'entreprise Stantec pour la conceptualisation, la préparation des plans et la surveillance de ce projet (résolution 2025-02-27) ;

ATTENDU QUE cette dépense était prévue au programme triennal d'immobilisations adopté lors de l'exercice de planification budgétaire.

POUR ADOPTION

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres public pour la construction de jeux d'eau au parc Léonidas-Dufresne et d'inviter les entreprises intéressées à déposer leur soumission sur le service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

ADOPTÉE

2025-08-243 **6.7. STRATÉGIE JEUNESSE - PLAN D'ACTION**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en collaboration avec la coopérative Meilleure Monde, a élaboré un plan d'action jeunesse pour répondre aux besoins des jeunes de 12 à 20 ans de Val-David ;

ATTENDU QUE ce plan est le fruit d'une démarche participative incluant :

- La création d'un comité de pilotage Stratégie Jeunesse ;
- Des visites terrain et des consultations auprès de plus de 150 jeunes ;
- La tenue d'ateliers de codesign et d'installations participatives ;

ATTENDU QUE ce plan d'action présente 13 projets concrets répartis selon trois niveaux d'investissement (faible, moyen, élevé), ainsi que des recommandations pour les organismes partenaires et acteurs du milieu ;

ATTENDU QUE ce plan servira de cadre de référence pour la municipalité et ses partenaires afin d'adapter progressivement les services à la clientèle jeunesse ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Stéphan Schwab

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Plan d'action de la Stratégie jeunesse.

ADOPTÉE

2025-08-244 **6.8. SOUTIEN FINANCIER - SOCIÉTÉ ALZHEIMER LAURENTIDES**

ATTENDU la réception d'une demande de soutien financier de l'organisme Société d'Alzheimer Laurentides ;

ATTENDU QUE la Société Alzheimer Laurentides est un organisme communautaire à but non lucratif dont la mission est de sensibiliser, informer, soutenir, accompagner et

POUR ADOPTION

représenter les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ou autres troubles neurocognitifs majeurs, de former les intervenants, bénévoles et étudiants, ainsi que de promouvoir et contribuer à la recherche;

ATTENDU QUE Garage et Mécanique PL Inc. organisera une activité de levée de fonds sous forme de lave-auto, le 13 septembre et que 100 % des sommes recueillies lors de cette activité seront versées à la Société Alzheimer Laurentides afin de soutenir et bonifier les services offerts dans la région, incluant le territoire de Val-David;

ATTENDU QUE l'organisme a formulé une demande de dérogation pour être exempté des frais de 100 $ exigés pour l'obtention d'un permis à usage temporaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Stéphan Schwab

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'exemption des frais de 100 $ exigés pour l'obtention d'un permis à usage temporaire, pour le lave-auto prévu le 13 septembre 2025.

ADOPTÉE

2025-08-245 **6.9. SOUTIEN FINANCIER - MUSÉE DE LA CHANSON QUÉBÉCOISE ET DE LA BUTTE À MATHIEU**

ATTENDU la réception d'une demande de soutien financier de l'organisme le Musée de la Chanson québécoise et de la Butte à Mathieu ;

ATTENDU QUE l'événement vise à rendre hommage à l'héritage culturel et artistique de la mythique boîte à chansons de Val-David et de son fondateur Gilles Mathieu et qu'il comprendra des prestations artistiques et un volet historique en collaboration avec la Société d'histoire et du patrimoine de Val-David (SHPVD);

ATTENDU QUE cet appui est en cohérence avec la politique des arts et de la culture adoptée au printemps 2025, qui encourage le soutien aux organismes locaux et la mise en valeur du patrimoine culturel et historique;

ATTENDU QUE cet événement aura lieu le 27 septembre 2025, dans le cadre des Journées de la culture;

ATTENDU la disponibilité des fonds dans le poste budgétaire Soutien aux organismes culturels qui avait été priorisé lors de l'exercice de planification budgétaire 2025.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Christian Lachaine

POUR ADOPTION

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le versement d'un soutien financier de 2 500 $ à l'organisme le Musée de la chanson québécoise et de la Butte à Mathieu à même le poste budgétaire Soutien aux organismes culturels;

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer tous documents pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-08-246 **6.10. ENTENTE DE SOUTIEN FINANCIER - LÉZARTS LOCO**

ATTENDU la réception d'une demande de soutien financier de l'organisme Lézarts Loco ;

ATTENDU QUE la Municipalité et l'organisme reconnaissent les enjeux et les objectifs poursuivis par le développement du secteur culturel ;

ATTENDU QUE l'organisme LézArts Loco a pour mission de soutenir la création et la diffusion des artistes émergents et de la relève, en offrant une programmation culturelle et artistique diversifiée à coût abordable ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite octroyer une aide financière au bénéfice de l'organisme dans le but de soutenir le déploiement de ses services, de son offre en matière de loisirs culturels et de sa programmation annuelle ;

ATTENDU la volonté des parties de conclure une entente triennale en 2025 ;

ATTENDU le projet d'entente de soutien financier triennal à intervenir entre la Municipalité et l'organisme;

ATTENDU QUE cette dépense faisait partie des dépenses en immobilisation qui avaient été priorisées lors de l'exercice de planification budgétaire 2025.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le versement d'un soutien financier annuel de 30 000,00 $ à l'organisme pour les années 2025, 2026 et 2027 à même le budget d'opérations.

D'AUTORISER la mairesse ou le maire suppléant ET le directeur général ou la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer l'entente décrite au préambule.

ADOPTÉE

POUR ADOPTION

2025-08-247 **6.11. ENTENTE - TRANSPORT ADAPTÉ COLLECTIF DES LAURENTIDES - 2025**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler l'entente avec Transport adapté collectif des Laurentides (ci-après «TACL») afin de soutenir les étudiant(e)s résidants sur le territoire et inscrit(e)s à temps plein dans un établissement d'enseignement supérieur en proposant des titres de transport du circuit d'autobus l'Inter à moitié prix ;

ATTENDU le projet pilote réalisé en 2023 et 2024, permettant la vente respectivement de 46 et 87 titres de transport ;

ATTENDU le projet d'entente à intervenir entre les parties;

ATTENDU QUE cette dépense faisait partie des dépenses en immobilisation qui avaient été priorisées lors de l'exercice de planification budgétaire 2025.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer l'entente avec TACL ;

D'AUTORISER une dépense maximale de 5000,00 $, pour l'année 2025, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

2025-08-248 **6.12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2025-2026 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES - VOLET 2**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille du Québec lance un programme de soutien à la réalisation des mesures ou des projets prévus aux plans d'action issus des PFM ;

ATTENDU QUE le programme prévoit une aide financière pouvant atteindre un maximum de 25 000 $ et un maximum de 90 % des dépenses admissibles pour le projet.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du programme de soutien aux politiques familiales municipales 2025-2026, volet 2, du ministère de la Famille.

POUR ADOPTION

DE DÉSIGNER la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou le directeur général, comme signataire de la demande d'aide financière au nom de la Municipalité du Village de Val-David et de tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-08-249 **6.13. PARC RÉGIONAL - ENTENTE - COURSE ULTRANZA 2025**

ATTENDU QUE la course Ultranza trail a lieu dans le parc régional depuis 2013;

ATTENDU QUE la majorité de la course a lieu du côté Val-Morin, mais que les parcours les plus longs passent aussi sur les sentiers situés à Val-David ;

ATTENDU la volonté de signer une entente avec le promoteur Événement Top Chorno afin d'assurer le déroulement sécuritaire et planifié des courses.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la signature d'une entente avec le promoteur pour la tenue de la course en 2025 par le directeur général ou le directeur du parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne ;

D'AUTORISER l'utilisation du domaine public, soit le parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, le 7 septembre 2025, pour la tenue de la course Ultranza trail.

ADOPTÉE

2025-08-250 **6.14. OCCUPATION - SALLE ATHANASE-DAVID - AUTOMNE 2025 - AJOUT SÉANCE TENANTE**

ATTENDU la demande de certains organismes pour occuper le domaine public, soit la salle Athanase-David.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'occupation du domaine public, soit la salle Athanase-David, à l'organisme suivant :

POUR ADOPTION

Mariem Valdes (El Gao Compagnie et Cassiopée danse)	Festival de danse contemporaine	11 octobre

ADOPTÉE

7. AVIS DE MOTION

2025-08-251

7.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 769-1 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Avis est donné par Jean-François Giasson que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur Règlement 769-1 concernant la circulation et le stationnement.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2025-08-252

8.1. PROJET - RÈGLEMENT 769-1 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT

ATTENDU QUE Jean-François Giasson a déposé et présenté le projet de Règlement 769-1 concernant la circulation et le stationnement.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé

D'ADOPTER le projet de Règlement 769-1.

Christian Lachaine demande le vote

- Votent en faveur: Stéphan Schwab, Jean-François Giasson et Dominique Forget
- Vote en défaveur: Christian Lachaine

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2025-08-253

8.2. SECOND PROJET - RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-44 - USAGES ET CONSTRUCTIONS - SECTEUR DU GOLF LA FALAISE

ATTENDU l'avis de motion, la présentation et l'adoption du premier projet de Règlement 601-44 lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 ;

POUR ADOPTION

ATTENDU l'avis public du 28 juillet 2025 annonçant l'assemblée publique de consultation tenue le 12 août 2025 à 18h00 à la salle communautaire Athanase-David et qu'aucun commentaire n'a été reçu lors de l'assemblée publique de consultation ;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis le dépôt et l'adoption du premier projet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le second projet de règlement 601-44.

ADOPTÉE

9. RÈGLEMENTS

2025-08-254

9.1. RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-45 - MODIFICATION DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES CESSIONS POUR FINS DE PARCS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 et que le projet de Règlement 601-45 a été déposé et adopté au même moment ;

ATTENDU l'avis public du 28 juillet 2025 annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation du 12 août 2025 à 18h00 à la salle communautaire Athanase-David et qu'aucun commentaire n'a été reçu lors de cette consultation ;

ATTENDU QUE depuis son adoption, le projet de règlement n'a subi aucune modification.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement 601-45.

ADOPTÉE

2025-08-255

9.2. RÈGLEMENT SUR LES PERMIS 604-23 - MODIFICATION DES DISPOSITIONS CONCERNANT L'EXEMPTION DE DESSERTE PAR AQUEDUC ET ÉGOUT - SECTEUR DU GOLF LA FALAISE

POUR ADOPTION

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 et que le projet de Règlement 604-23 a été déposé et adopté au même moment ;

ATTENDU QUE depuis son adoption, le projet de règlement n'a subi aucune modification.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement 604-23.

ADOPTÉE

2025-08-256

9.3. RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 602-9 - MODIFICATION DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES CESSIONS POUR FINS DE PARCS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 et que le projet de Règlement 602-9 a été déposé et adopté au même moment ;

ATTENDU l'avis public du 28 juillet 2025 annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation du 12 août 2025 à 18h00 à la salle communautaire Athanase-David et qu'aucun commentaire n'a été reçu lors de cette consultation ;

ATTENDU QUE depuis son adoption, le projet de règlement a subi la modification suivante:

- Réécriture de l'article 4 pour clarifier que la norme la plus contraignante s'applique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement 602-9.

ADOPTÉE

10. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Le conseil municipal prend acte du dépôt des documents suivants :

1. Rapport quant aux variations budgétaires ;
2. États comparatifs mensuels ;
3. Rapport quant aux dépenses effectuées en vertu du Règlement 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés ;

POUR ADOPTION

4. Rapport démontrant le suivi et disponibilité de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés ;
5. Rapport en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employé(e)s quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11. POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de son district respectif ou de la Municipalité.

12. PÉRIODE DE RÉPONSES

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2025-08-257 **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire du 12 août 2025 à 20h50.

ADOPTÉE

POUR ADOPTION